



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024 – 17H30 MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie,

Absents : GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge)

Secrétaire de séance : ALLAIX Romain

Préambule au conseil

Présentation du projet de la coopérative la Valle dell'Eco suite à l'annonce d'un terrain dans la zone artisanale. Cette société intervient dans la rénovation du bâti ancien du gros œuvre jusqu'aux dernières finitions, en passant par la restauration et la production d'objets et meubles traditionnels pour reproduire l'esprit des maisons d'autrefois. Son représentant, Matteo Pischedda, expose au conseil la volonté de prendre en charge la construction du bâtiment en utilisant des matériaux écologiques et économiques tout en respectant l'architecture traditionnelle locale des fustes. La commune fournirait les matériaux et en contrepartie de la main d'œuvre offerte pour la construction, octroierait une gratuité pour l'utilisation des lieux sur une période à déterminer.

Madame le Maire remercie le candidat de sa présentation et l'informe qu'une réponse lui sera apportée prochainement une fois que la commission sera réunie.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2024

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 25 mars 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 26 mars 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les missions de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 26 mars dernier, pour évaluer les charges nettes transférées liés à la mobilité (navettes estivales de Guillestre-Mont-Dauphin-Eygliers et de l'Escarton du Queyras). Le conseil approuve le montant des charges nettes transférées se rapportant au transfert de la compétence Mobilité pour la Commune de Molineux-en-Queyras estimé à 8 525,67€.

Vote : 9 Pour et 1 abstention

3/ Coupe de produits accidentels – 2024

L'ONF expose qu'un certain nombre de produits accidentels (chablis) dispersés en forêt ont été inventoriés. Il s'agit de chablis diffus mais représentant un volume global susceptible de faire l'objet d'une vente.

Il est proposé à la commune d'inscrire ces volumes à l'état d'assiette 2024 et de les commercialiser en vente amiable sur pied.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes

susmentionnés, la nature, les conditions d'attribution, les conditions d'indemnités, le versement des indemnités, le cumul, et la récupération ou compensation des heures supplémentaires réalisés par les agents de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Approbation du tarif de la borne du camping-car.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, afin d'approuver les tarifs compte tenu de l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Prix du jeton : 5 € (obtenu par le distributeur automatique de jetons intégré dans la borne de service Euro CB)
- Prix des vidanges et de la distribution d'eau : paiement direct par CB 5 € = 20 minutes environ
- Prix de la recharge électrique : 5€ (1 jeton) = environ 4 heures
10€ (2 jetons) = environ 8 heures
15€ (3 jetons) = environ 12 heures

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Décisions Modificatives Budget Eau

Compte Dépenses

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelle	63 022,93	
040 / 28158 / OPFI	Autres	63 022,93	
Total		126 045,86	0,00

Compte Recettes

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelle	63 022,93	
040 / 28153 / OPFI	Installations à caractère spécifique	58 363,59	
040 / 28156 / OPFI	Matériel spécifique d'exploitation	4 659,34	
Total		126 045,86	0,00

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Demande de subvention feux tricolores et ralentisseurs au titre du produit des amendes de police

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre de la mise en place de feux tricolores et de ralentisseurs. Le coût des travaux est de 24 311.30 €, la subvention demandée au Département représente 50% de l'opération, soit 12 155.65 € au titre du produit des amendes de Police. Le reste étant pris en autofinancement.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Demande de subvention pour l'achat d'un engin technique communal

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de solliciter une subvention auprès du département des Hautes Alpes, dans le cadre du remplacement de l'engin technique existant et afin d'effectuer l'achat d'un nouvel engin technique. Le coût de l'achat est de 100 300 €, la subvention demandée au Département représente 50% de l'opération, soit 50 150 €. Le reste étant pris en autofinancement.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Demande de subvention intempéries de décembre 2023 au titre de la solidarité inondation

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès des pouvoirs publics, dans le cadre des intempéries de décembre 2023. Elle rappelle que la commune de Moline en Queyras a été reconnue en état de catastrophe naturelle. Le coût des travaux est de 75 798 €. La commune sollicite un financement auprès des pouvoirs publics, dans

le cadre des intempéries de décembre 2023 et au titre de la solidarité inondation.

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Attribution du marché de travaux pour l'aménagement d'un appartement aux myosotis.

Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié et envoyé le 04/03/2022. La commission d'appel d'offre réunie le 18/04 à 17h a examiné les différentes offres. Le conseil autorise le Maire à signer les différents actes relatifs au marché public.

Vote : Pour à l'unanimité

11/ Autorisation à Madame le Maire à signer les documents afférents aux travaux de la billetterie

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a acquis le local commercial au pied des pistes de la station. Ainsi, des travaux structurels de réaménagements sont à prévoir afin d'y aménager une billetterie. Madame le Maire expose qu'il est nécessaire dans les démarches administratives de signer un commodat d'occupation avec le syndicat de la copropriété pour l'aménagement. Le conseil autorise Madame le Maire à signer le commodat et tous les autres documents afférents au bon déroulement de ces travaux.

Vote : Pour à l'unanimité

12 Etat d'assiette des coupes 2025

Coupes proposées par l'ONF

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface (ha)	Aménagée oui/non	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination prévisionnelle	
									Délivrance (m ³)	Vente (m ³)
3_i	IRR	300	4.30	Oui	Réglée	2025	2025			
64_i	IRR	50	0.76	Oui	Réglée	2025	2025	2025	20	30
38_i	IRR	600	9.20	Oui	Réglée	2025	2025	2025	140	460

La commune supprime l'exploitation de la parcelle 3 car elle est difficile d'accès, et des propriétés privées devront être utilisées et traversées dans le cadre d'une exploitation par câble.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Présentation des plans des cabanes dans les arbres
- Point sur les dossiers d'urbanisme / PLU
 - o Dossiers instruits depuis le début de l'année
 - o Résultats des contentieux et des recours en cours
- Montée du Col Agnel en vélo le 30 juin 2024 de 9h à 12h dans le cadre de Terre de Jeux, organisée par la commune
- Enquête et réunion prévues sur les logements vacants

Prochain conseil municipal le mardi 9 juillet 2024 à 8h30

Fin de la séance à 20h.

Le Maire

GARCIN Valérie
